

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13M & U13F

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des brassages pré-région départementaux ou interdépartementaux à compter de novembre.

b) Nombre d'équipes :

- Phase 1 (de sept à oct.) : Phase pré-région
- = Phase 2 : seize (16) équipes, soit deux (2) poules de huit (8)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00.

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

- a) Les règles de participation sont applicables à la phase pré-région organisée en championnat départemental ou interdépartemental.
- b) Nombre de joueurs (ses) : 10 maximum
- c) Types de licences autorisées (nombre maximum)
 - o 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 3 maxi
 - o OC ou OCASTCTC : sans limite
 - o CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Montées des équipes départementales à compter de novembre :

- Pour les départements 16, 17, 79 et 86 : championnat organisé en ID à 4 départements : quatre (4) montées du brassage interdépartemental pré-région
- Pour les départements 19, 23, 24 et 87 : championnat organisé en ID à 4 départements : quatre (4) montées du brassage interdépartemental pré-région
- Pour les départements 33, 40, 47 et 64 : championnat organisé en département : deux (2) montées par département*

**Si une place est laissée vacante par un département, elle sera attribuée au département ayant le plus de licenciés dans la catégorie (et ainsi de suite) dans la limite de 3 équipes par département en U13F et U13M.*

b) Phase régionale :

Les seize (16) équipes qualifiées sont réparties en 2 poules de huit (8) et disputeront des rencontres aller et retour.

ARTICLE 5 : PHASES FINALES

1/8 finales : Match sec (1) 3A contre 6A et (2) 4A contre 5A
 (3) 3B contre 6B et (4) 4B contre 5B

1/4 finales : Match en Aller et Retour

Match Aller (e) : Vainqueur (1) contre 2B (f) : Vainqueur (2) contre 1B
 (g) : Vainqueur (3) contre 2A (h) : Vainqueur (4) contre 1A

Match Retour (e) 2B contre Vainqueur (1)
(g) : 2A contre Vainqueur (3)

(f) : 1B contre Vainqueur (2)
(h) : 1A contre Vainqueur (4)

1/2 finales : Match en Aller et Retour

Match Aller : Vainqueur (e) contre Vainqueur (h)
Vainqueur (f) contre Vainqueur (g)

Match Retour : Vainqueur (h) contre Vainqueur (e)
Vainqueur (g) contre Vainqueur (f)

Finale entre les deux vainqueurs

ARTICLE 6 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur

ARTICLE 7 : DIRECTIVES TECHNIQUES

Toutes les défenses de zone, zone-press sont INTERDITES.

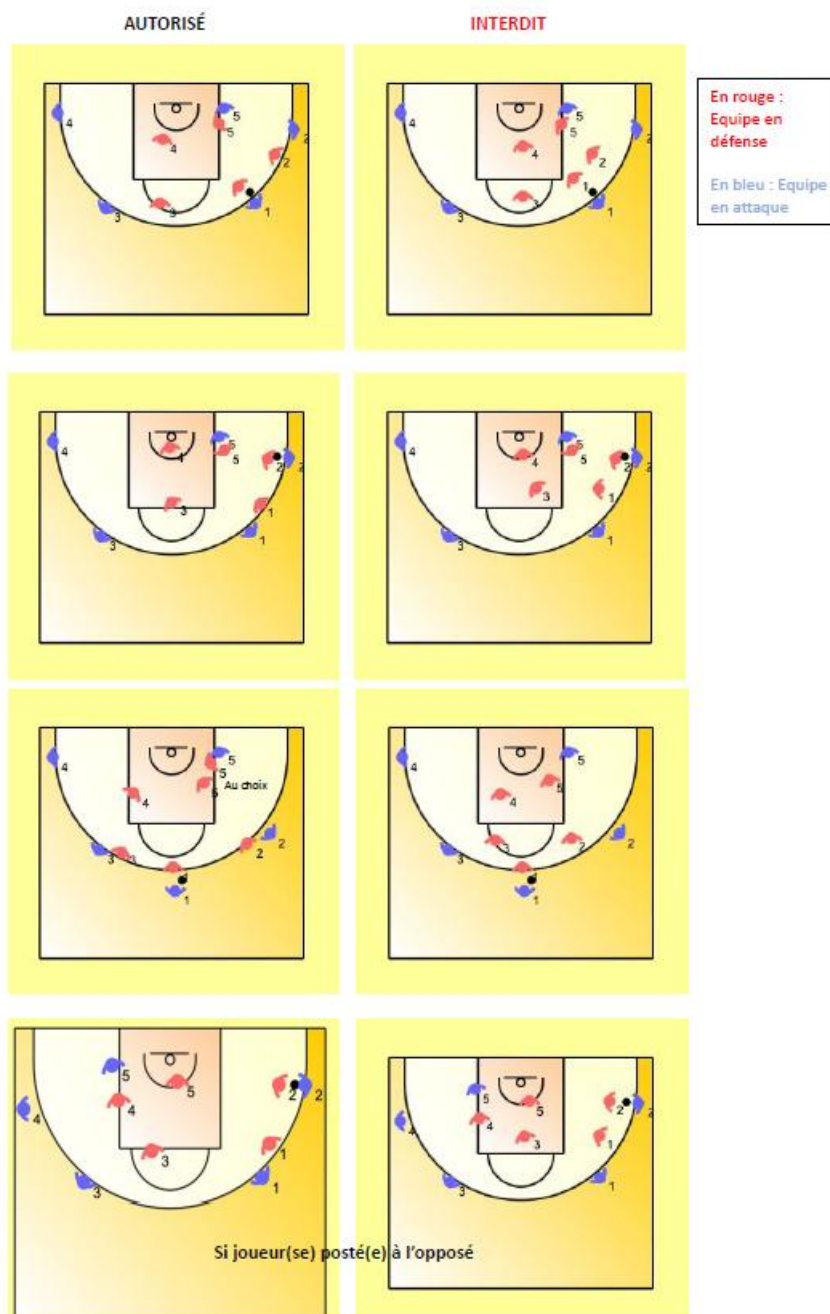
Toutes les défenses hommes à hommes ou filles à filles avec des prises à deux sont INTERDITES.

Tous les écrans sur le porteur du ballon sont INTERDITS.

Tous les écrans entre non porteurs du ballon sont INTERDITS.

Les mains à mains sont FORTEMENT DECONSEILLES.

La spécialisation à un poste de jeu prédéfini est FORTEMENT DECONSEILLE. Placements défensifs (favoriser la défense à hauteur :)



Dans le cas de non-application des directives techniques, l'entraîneur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case « réserves » et le jeu continuera.

Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques

Après plusieurs signalements sur une même rencontre, le club réclamant devra envoyer sous 48 heures un montage vidéo d'une séquence démontrant la notion de répétition de l'irrégularité sur une même rencontre et/ou un rapport d'un membre habilité par l'Equipe Technique Régionale (ETR).

La commission des compétitions ouvrira un dossier et pourra prononcer la rencontre perdue par pénalité sur l'avis de l'ETR.